

Réunion du CCAS du 24 mars 2022

Présents :

- Mme Maria PIETRZYKOWSKI
- Mme Céline RACADOT
- Mme Françoise SALVI
- Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI
- M Noël BELLI
- M Éric MARTINEZ

Excusés et représentés :

- Mme Sophie MORREALE représentée par Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI ;
- Mme Bernadette MUTH représentée par M Noël BELLI ;
- Mme Christelle TEKRANE Christelle représentée Mme Céline RACADOT.

Absents:

- Mme Danielle GUILLAUME
- M Frédéric WILMIN

Ordre du jour :

- ❖ Compte de Gestion 2021
- ❖ Compte Administratif 2021
- ❖ Affectation du résultat
- ❖ Budget primitif 2022
- ❖ Bon alimentaire 2022-02
- ❖ Questions diverses

Point 1 : Compte de Gestion 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'**exercice 2021** du CCAS a été réalisée par le Trésorier de Longwy-Villerupt et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du CCAS,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil d'Administration approuve le Compte de Gestion du CCAS du Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du CCAS pour le même exercice.

Point 2 : Compte administratif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu les conditions d'exécution du budget 2021.

Monsieur le Président quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à la majorité adopte le Compte Administratif 2021 du CCAS, joint en annexe, arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	11 113,59	11 113,59	0,00	0,00
Réalisé	7 098,00	11 113,59	0,00	0,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00

Point 3 : Affectation de résultat

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 1 098,00 €
- un excédent reporté de 5 113,59 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 015,59 €

Décide à la majorité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- résultat reporté en fonctionnement (002) de 4 015,59 €

Point 4 : Budget primitif 2022

Monsieur Noël BELLI, Le Vice – président propose au Conseil d'Administration, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2022 du CCAS, arrêté en équilibre comme suit :

- Dépenses d'investissement : 0,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 10 015,59 €
- Recettes de fonctionnement : 10 015,59 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte le budget 2022 du CCAS.

Point 5 : Bon alimentaire – Dossier 2022-02

M Noël BELLI fait état de la situation précaire d'un couple de Mexy (dossier 2022-02).

Le couple est en situation précaire domicilié à Mexy avec deux enfants. Un des enfants est scolarisé à l'école primaire de la commune. N'ayant aucune ressource, l'assistance sociale en charge de leur dossier nous a sollicité pour leur attribuer un bon alimentaire.

Une demande est donc formulée pour une aide ponctuelle.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à la majorité d'octroyer un bon d'achat alimentaire à ce couple d'un montant de 200 euros (deux cent euros).

Point 6 : Questions diverses

VIVEST – Logement séniors

Actuellement, il y a 11 dossiers déposés par des habitants de Mexy. Une communication sera à distribuer à ce sujet.

SOLIDARIBUS : Prochain le 20 avril 2022.